



COMMUNE DE CORCELLES  
Près Payerne  
MUNICIPALITE  
Tél. 026/660.25.62  
Fax 026/660.17.76  
[commune@corcelles.ch](mailto:commune@corcelles.ch)

1562 Corcelles, le 25 avril 2023

**AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CORCELLES/Payerne**

**PREAVIS No 02/2023**

\*\*\*\*\*

## Rapport de gestion 2022

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 24 avril 2023, la Municipalité a approuvé le bilan et le compte de résultat de l'année 2022, ainsi que le rapport sur la gestion.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la société « Fiduciaire & Fiscalité Furter SA » a été mandatée pour procéder à l'audit de la comptabilité. Le 24 avril 2023, elle atteste dans son rapport : « nous n'avons pas relevé de faits qui laissent à penser que les comptes communaux 2022 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ».

Le budget 2022 prévoyait un résultat déficitaire de Fr. 82'603,--. Le bouclage de la comptabilité communale a fait ressortir un résultat bien meilleur que prévu puisqu'il se situe à Fr. 397'494,61 après des amortissements supplémentaires et des attributions à des réserves extraordinaires pour environ Fr. 905'000,00.

Les explications relatives à cette bonne évolution se trouvent dans le rapport de gestion municipal.

Le bénéfice de l'exercice peut être détaillé de la manière suivante :

Perte selon budget 2022	Fr.	-82'603.00
Écritures extraordinaires	Fr.	- 905'389.81
Différences budgétaires	Fr.	1'385'487.42
<b>Bénéfice 2022</b>	<b>Fr.</b>	<b>397'494.61</b>

Les différences budgétaires peuvent se résumer de la façon suivante :

Charges	Diminution	Augmentation
Administration		Fr. 1'000.00
Forêts	Fr. 9'000.00	
Vignoble	Fr. 16'000.00	
Bâtiments	Fr. 404'000.00	
Service technique	Fr. 80'000.00	
Routes	Fr. 82'000.00	Fr.
Parcs, promenades		Fr. 8'000.00
Ordures ménagères, déchetterie et décharge		Fr. 24'000.00
Cours d'eau		Fr. 12'000.00
Ecoles	Fr. 72'000.00	
Police, SDIS, ORPC, Cimetière	Fr. 20'000.00	
Social	Fr. 32'000.00	
Service des eaux	Fr. 67'000.00	
<b>Total</b>	<b>Fr. 782'000.00</b>	<b>Fr. 45'000.00</b>
<b>Différence en notre faveur</b>	<b>Fr. 737'000.00</b>	

Revenus	Diminution	Augmentation
Finances		Fr. 670'000.00
Terrains	Fr. 20'000.00	
<b>Différence en notre faveur</b>		<b>Fr. 650'000.00</b>

Résumé	
Différence de charges en notre faveur	Fr. 737'000.00
Différence de revenus en notre faveur	Fr. 650'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 1'387'000.00</b>

## CONCLUSIONS

La Municipalité se réjouit à nouveau de l'excellent résultat de l'année 2022. Il servira notamment à mener des réflexions sur l'évolution de certaines recettes et permettra également de planifier avec confiance les investissements futurs.

En annexe, nous vous remettons le rapport de gestion établi par la Municipalité.

**Le rapport détaillé sur la vérification des comptes, établi par la société « Fiduciaire & Fiscalité Furter SA », est distribué aux membres de la commission de gestion et de la commission des finances. Les autres membres du Conseil qui le désirent peuvent en demander un exemplaire à la bourse communale.**

Les membres de la Municipalité, ainsi que la boursière communale et le secrétaire municipal, sont à la disposition de la commission de gestion et de la commission des finances pour tout complément d'information.

*Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de voter la résolution suivante :*

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion sur le préavis n° 02/2023 décide :**

**Art. 1**

**D'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2022 tels que présentés.**

**Art. 2**

**D'en donner décharge à la commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE :**

Le Syndic:



D. Givel

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud

Annexe : rapport de gestion